

BREVET PROFESSIONNEL DE COIFFURE

Le contrat de formation en alternance : contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, permet de favoriser l'insertion professionnelle et d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par la branche et d'obtenir au terme du contrat un diplôme.

METIER

Le Brevet Professionnel Coiffure est un diplôme d'Etat de niveau IV, il comporte 2 options :
Coiffure Evènementielle
Coupe Homme et entretien du système pilo-facial

Le Brevet Professionnel atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une Profession qui présente une dimension technique : hygiène et soins capillaires, coupes, Colorations, éclaircissements, mises en forme temporaire ou durable, coiffages.

De plus, il permet à son titulaire de créer et gérer son propre salon.

Le titulaire de Brevet Professionnel de Coiffure exerce ses activités principalement dans les Salons de coiffure en tant que Coiffeur qualifié, Responsable technique, Manager de salon

.....

PROFIL

Le titulaire de ce BP Coiffure allie la dextérité du Coiffeur à la rigueur du Gestionnaire. Il maîtrise toutes les techniques de soins capillaires, de coupe, de coloration ou de coiffage. Ainsi, Il accueille le client, le conseille et réalise des coiffures personnalisées.

Il participe également à la gestion administrative et financière de l'entreprise. Il assure la vente et le développement des produits ou des services, et peut-être amené à gérer du personnel.

NIVEAU D'ACCES ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour passer cet examen, il est nécessaire de posséder le CAP Coiffure et d'avoir 2 années d'expérience professionnelle validées après l'obtention du CAP.





A la date de l'examen, les candidats devront justifier:

- Soit d'un diplôme minimum de niveau 3 (CAP) associé à 2 ans d'expérience professionnelle dans ce domaine
- Soit de 5 années de pratique professionnelle effective dans ce milieu.
- Et dans les 2 cas, de 480 heures de cours dans l'Etablissement de formation.

Il n'y a pas d'équivalence ni de passerelle.

Inscription possible jusqu'au 31 Octobre.

MODE D'ÉVALUATION DU DIPLOME

Epreuves ponctuelles : Réception d'une convocation du Rectorat pour présenter les épreuves en fin d'année scolaire.

En cas d'échec global, vous gardez le bénéfice des épreuves quand la note est supérieure à 10.

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

- BTS COIFFURE
- Brevet de Maîtrise COIFFURE
- Réorientation vers Baccaauréat, facultés

Un titulaire du BP COIFFURE peut être :

- Employeur d'un salon de coiffure
- Devenir Directeur technique
- Manager



TARIF

Les inscriptions se prennent uniquement sur rendez-vous auprès de nos bureaux dès l'obtention du diplôme du C.A.P ou de la Mention Complémentaire.

Frais d'inscription : 100 €

Formation en contrat de Professionnalisation :

Coût de la Formation : 5460 € prise en charge par l'OPCO.

Coût du matériel requis pour la formation : 500 €

Formation en contrat d'apprentissage :

Coût de la formation : 6300 € pris en charge par l'OPCO

Coût du matériel requis pour la formation : 500 € pris en charge par l'OPCO

Constitution du dossier

Documents à prévoir lors de l'inscription définitive.

Tout dossier incomplet sera refusé.

DOCUMENTS à fournir par l'employeur

- Formulaire demande d'établissement d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Chèque de frais d'inscription de 100 euros

DOCUMENTS à fournir par l'élève salarié

- 2 photos d'identité identiques et récentes
- Photocopie de vos diplômes
- Photocopie de la pièce d'identité
- Un Curriculum Vitae à jour

Tous les documents doivent être remis lors de l'inscription.

